

RÈGLEMENT NO 12-834

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-828 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN ET ÉTABLISSANT DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement 12-828, établissant un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle dans l'agglomération de la Ville de Saint-Félicien et établissant des crédits de taxes foncières, afin de créer un incitatif favorisant la construction de bâtiment multifamilial et ainsi accroître l'offre de logements sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a valablement été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien tenue le 27 juin 2012 et que dispense de lecture a alors été demandée et accordée selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

MODIFICATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE REVITALISATION

ARTICLE 1 Le règlement 12-828, est modifié par le remplacement des alinéas 2 et 3 de l'article 3 par les suivants :

« Ce programme vise l'octroi d'un crédit de taxes à toute personne qui, propriétaire d'un immeuble vacant situé à l'intérieur du territoire défini à l'article 4, réalise ou fait réaliser des travaux de construction d'un nouveau bâtiment principal de nature résidentielle, de basse, moyenne ou haute densité.

Ce crédit de taxes s'applique à la taxe générale résidentielle de même qu'à la taxe de six (6) logements et plus. Il ne comprend pas les taxes, tarifs et compensations pour les services tels que l'enlèvement des matières résiduelles, l'enlèvement de la neige, le service d'aqueduc et d'égout, les raccordements ou les branchements de services et les taxes spéciales de secteurs géographiques délimités le cas échéant. »

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à Saint-Félicien, le 16 juillet 2012.

Gilles Potvin, maire

Me Louise Ménard, greffière